



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N° 2022-43

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX ALLOTIS –CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
– AVENANT N°2 – LOT N°1**

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-13 du 29 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2021-021 du 9 avril 2021 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2022-012 du 31 mars 2022 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2021-012 du 10 mars 2021 relative à l'attribution du marché de travaux dans le cadre de l'aménagement du pôle médical,

Vu la décision n°2021-13 du 27 septembre 2021 autorisant la signature de l'avenant n° 1,

Vu la décision n°2022-07 du 1^{er} avril 2022 autorisant la signature de l'avenant n° 2,

Vu la décision du 2022-28 du 23 juin 2022 autorisant la signature de l'avenant n°3,

Considérant les modifications demandées dans le cadre de l'exécution de ce marché ayant des incidences sur le délai du marché initial

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 pour le lot n°1 de 17 916,44 euros portant le marché à 514 723,68 euros

Article 2 : d'abroger la décision n° 2022-07 du 1^{er} avril 2022 et la décision n°2022-28 du 23 juin 2022

Article 3 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes le 30 août 2022

Le Maire

Gregory PALANDRE

60370

Mairie de Hermes 17 Rue du 11 Novembre 60370 Tél. : 03.44.07.50.06 Fax : 03.44.07.96.27

Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>